Cinquante-septième année. - N ° 43 A Jeudi 2 mars 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 827

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCIENNES

Ventes et cessions

922 681 374 RCS Valenciennes.
VALAUTO MAUBEUGE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 232, route d'Avesnes, 59720 Louvroil.
Précédent propriétaire : 349 185 264 RCS Valenciennes. **S.L.B.A..**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : S.L.B.A. Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 rue du Président Lecuyer 59860 Bruay sur l'Escaut Capital : 693800.00 EUR Numéro unique d'identification : 349185264 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Société bénéficiaire de la scission : VALAUTO MAUBEUGE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 232 route d'Avesnes 59720 Louvroil Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 922681374 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Rapport d'échange des droits sociaux : Les sociétés ont établi un projet d'apport partiel d'actifs régi par l'article L.236-22 C. Com aux termes duquel la société SLBA ferait apport à VALAUTO MAUBEUGE d'une partie de son actif évalué à 2.457.281 € et d'une partie de son passif évalué à 1.847.587 €, soit un apport net de 609.694 € correspondant à sa branche complète et autonome d'activité d'achat, vente en gros et au détail, réparation, prise ou mise en location avec ou sans chauffeur de tous véhicules exploitée sous l'enseigne Volkswagen à LOUVROIL (59720), 232 route d'Avesnes. La rémunération de l'apport sera calculée sur la base de la valeur de l'actif net comptable. Pour rémunérer l'apport effectué à la société VALAUTO MAUBEUGE, il sera procédé par cette dernière à la création de 609.694 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, toutes entièrement libérées et destinées à être attribuées à SLBA. Le capital social de VALAUTO MAUBEUGE sera donc augmenté de 609.694 € pour être porté à 610.694 €. Les comptes de la société SLBA utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux du 31 décembre 2022. La société VALAUTO MAUBEUGE est une société nouvellement constituée de sorte que la valeur réelle d'une action de la société VALAUTO MAUBEUGE est égale à sa valeur nominale soit un (1) euro par action. Prime d'apport : en présence d'une valeur nette comptable par action de VALAUTO MAUBEUGE égale à la valeur nominale par actions de VALAUTO MAUBEUGE il n'y aura pas de différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur nominale des actions créées par VALAUTO MAUBEUGE au titre de l'augmentation du capital social susvisée. Il est toutefois

précisé que, compte tenu de l'effet différé de l'opération, si l'actif net à la date de réalisation était supérieur à l'actif net provisoire, l'écart ainsi constaté viendrait augmenter la prime d'apport. A l'inverse, et compte tenu de ce que l'opération sera réalisée à la valeur nette comptable, si l'actif net apporté devenait inférieur à l'actif net provisoire, la SLBA apporterait à la VALAUTO MAUBEUGE, la trésorerie complémentaire permettant de maintenir la valeur apportée à un montant égal à la valeur provisoire. Les parties sont convenues de fixer la date de réalisation juridique de l'apport au 31 mars 2023 sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.236-8 du Code de commerce. Du point de vue fiscal et comptable, l'apport aura un effet différé au 31 mars 2023. Les créanciers des sociétés participant à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par l'article R. 236-8 C. Com. Date du projet commun de scission : 27.02.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société S.L.B.A. : 27.02.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes). Pour la société VALAUTO MAUBEUGE : 27.02.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes)..

